



Strasbourg, 1 avril 2011

P-PG/Work(2011)1_fr

**GROUPE D'EXPERTS AD HOC SUR LA PREVENTION
DES USAGE DE DROGUES EN MILIEU PROFESSIONNEL**

MANDAT

Mandat du Groupe consultatif d'experts ad hoc sur la prévention des usages de drogues en milieu professionnel

1. **Nom du groupe :** Groupe d'experts ad hoc sur la prévention des usages de drogues en milieu professionnel (P-PG-Work)
2. **Type de groupe :** Groupe d'experts ad hoc
3. **Source du mandat :** Conférence ministérielle du Groupe Pompidou (3 et 4 novembre 2010)
4. **Finalité de l'action :** de sensibiliser les pays membres du Groupe Pompidou sur les conséquences de l'usage de drogues en milieu professionnel (drogues illicites et polyconsommation de drogues)

Le milieu professionnel, dans lequel les travailleurs passent le tiers de leur vie quotidienne, est directement concerné par les conduites addictives. La consommation de drogues y augmente comme dans la société, mais c'est dans la relation de travail au cœur de l'entreprise, de l'atelier, de la structure, du service (...) que la gestion des risques est la plus complexe. Les risques sont multiformes : ils ont trait à la santé des personnels, mais aussi à la sécurité : sécurité des salariés les uns à l'égard des autres, sécurité pour ceux qui achètent les produits ou les services d'une entreprise. Ils touchent à la vocation même de l'entreprise qui est d'être productive et de faire un maximum de profits pour continuer à exister. A ces éléments s'ajoutent la question de la productivité, de l'obsolescence des compétences qui peut intervenir à la suite d'un vieillissement prématuré dû à la consommation de drogues et de ruptures de concurrence entre pays. Face à cette tension entre santé et sécurité au travail, des responsables politiques, des chefs d'entreprise, des managers peuvent avoir recours à des pratiques de contrôle non encadrées, potentiellement attentatoires à la liberté des personnes, là où pourraient émerger des dispositifs pour protéger les valeurs de la personne et du travail.

L'action aura pour objet d'inventorier et de faire partager les bonnes pratiques à même de :

- comprendre, pour mieux y remédier, les déterminants individuels (vulnérabilités et compétences de chacun) et environnementaux (contexte social, culturel, économique) de consommation de produits en milieu professionnel
- donner des repères à tous les acteurs du champ pour consolider le cadre dans lequel d'éventuels contrôles peuvent être opérés, réglementés, ou interdits
- améliorer les échanges d'informations entre pays membres et la coopération avec des organes internationaux actifs dans ce domaine, notamment l'OIT et l'OMS pour mettre à disposition le corpus de l'ensemble des textes et conventions qui, au niveau international, éclairent ou régissent cette question.
- pallier les insuffisances constatées dans les pratiques de prévention et de sécurisation des acteurs.

Éléments de contexte

Face à des connaissances encore partielles sur la nature et l'ampleur du phénomène, à savoir :

- 15 à 20% des accidents professionnels, d'absentéisme et de conflits interpersonnels au travail seraient liés à l'usage d'alcool, de stupéfiants ou de psychotropes
- le cannabis, parmi les produits illicites, est la drogue la plus consommée
- le phénomène s'est amplifié ces dernières années
- tout le milieu de travail est concerné, aucun secteur n'échappe au phénomène
- parmi les 26-54 ans, les chômeurs, sont sur-consommateurs de tous les produits comparativement aux actifs occupés.

Le projet prendra appui sur :

- a) les travaux récents du Groupe Pompidou (comité d'experts sur les questions éthiques et déontologiques) relatifs aux « Tests de dépistage de drogues au travail : Inventaire des réglementations nationales européennes P-PG/Ethics(2006) 4rev2 » et au dépistage pratiqué par les compagnies d'assurance en Europe PG/Ethics(2009)9
- b) les conventions OIT 155 (santé et sécurité des travailleurs) et 161 (services de santé au travail)
- c) des processus en relative convergence :

- en France concertations entre partenaires sociaux sous l'égide du ministère du travail et de la MILDT qui ont conduit à des assises nationales en juin 2010
- en Belgique (Convention 100 du 1er avril 2009)
- les procédures à l'œuvre en matière de contrôle dans plusieurs pays membres (Italie, Danemark).

5. Mandat du Groupe ad hoc d'experts

Le groupe ouvert sera composé d'un expert de chacun des Etats membres du Groupe Pompidou dans les domaines de la santé au travail (services des ministères concernés), de deux consultants (sociologues, médecins du travail, spécialistes de droit social, d'éthique) ; des représentants des organisations internationales actives dans le domaine (OIT, OMS, OEDT, CES, UNICE) seront également invités ; le groupe aura pour mandat de :

- comparer des données et textes disponibles et mettre en évidence les différences d'approche et les points de convergence afin de constituer le socle d'une culture partagée
- procéder à l'analyse des facteurs structurels, culturels et économiques qui sous-tendent, dans l'ensemble des pays membres, les pratiques de prévention, d'aide au soin, de contrôle et de sécurisation des acteurs
- proposer des schémas de dispositifs de prévention transférables
- préparer une conférence internationale à partir des acquis de ces études.

6. Résultats attendus

A la fin du mandat du groupe, l'ensemble des bonnes pratiques inventoriées, paramétrées pour une adaptation dans des contextes professionnels, administratifs et culturels divers, seront accessibles en ligne. Elles viseront à mettre en place dans chacun des pays membre une politique de prévention des conduites addictives dans le respect des personnes ; elles serviront de levier à l'amélioration des conditions de travail. Elles seront présentées à l'OIT qui étudiera la possibilité d'actualiser les conventions existantes en matière de santé et sécurité au travail. L'hypothèse d'une convention conjointe OIT-Groupe Pompidou pourrait être explorée.

7. Méthodes de travail

- Le Secrétariat sera chargé d'organiser les réunions, de collecter les documents ciblés par le groupe d'experts, de préparer les documents de synthèse, d'assurer, lors de la conférence internationale, les traductions et interprétations, de mettre en ligne les éléments de connaissance et recommandations
- Le Groupe d'experts ad hoc s'appuiera sur les travaux existants, actualisera les monographies à disposition. Il pilotera l'élaboration des documents servant de base à la tenue de la conférence
- Le Groupe d'experts ad hoc effectuera sa mission dans le cadre de son mandat sous l'autorité du Bureau des CP
- Les CP sont invités à soutenir le Groupe, notamment par la sollicitation de représentants nationaux ainsi que la participation à la conférence internationale de personnalités reconnues dans le champ et de décideurs politiques.

Calendrier des activités:

- 2 réunions en 2011 dont 1 à Paris
- 1 réunion et 1 conférence internationale en 2012
- mise en ligne des éléments de connaissance et recommandations en 2012

8. Coûts estimés

Les frais de déplacement et de séjour des membres du Groupe d'experts ad hoc seront couverts par les autorités nationales des Etats membres participants.

Le secrétariat prendra en charge, sur le budget ordinaire du GP, les honoraires, frais de déplacement et de séjour de deux consultants lors des réunions et de la conférence

9. Durée

Le présent mandat prendra fin le 31 décembre 2012.

10. Organisation

Supervision du Bureau: Laura D'ARRIGO, France

Responsable du Secrétariat : Eva KOPROLIN, courriel: eva.koprolin@coe.int

Assistance: Audrey Tumulty, courriel: audrey.tumulty@coe.int